

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-063 du 12 Février 1999

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,
garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation
et des droits de l'homme de l'intérim de Monsieur Albert
TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de l'emploi pour
compter du 11 février 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

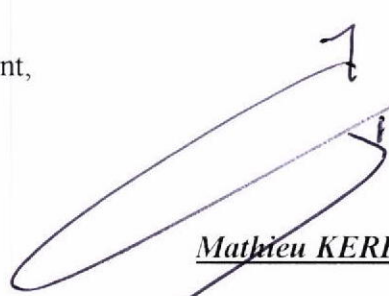
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 11 février 1999, monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, le
garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme est chargé
de l'intérim du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de
l'emploi pendant l'absence de monsieur Albert TEVOEDJRE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel. -

Fait à Cotonou, le 12 Février 1999

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MPREPE 4 MJLDH 4
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-